



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
14 juillet 2017
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 36^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 25 mai 2017, à 10 heures

Présidente : M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Sene

Sommaire

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

b) Nomination de membres du Comité des contributions (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.66 : Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (*suite*)

Point 160 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)

b) Nomination de membres du Comité des contributions (suite) (A/71/102/Rev.1/Add.3)

1. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général (A/71/102/Rev.1/Add.3) informant l'Assemblée générale de la démission de M. Hough (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du Comité des contributions, avec effet au 3 mai 2017. Le Gouvernement britannique a proposé que M. Townley, dont la candidature a été approuvée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, occupe le poste devenu vacant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

2. *La Commission décide par acclamation de recommander à l'Assemblée générale de nommer M. Townley (Royaume-Uni) au Comité des contributions pour un mandat prenant effet à la date de sa nomination par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2017.*

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.66 : Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/C.5/71/22 et A/71/912)

3. **M. Guazo** (Contrôleur adjoint par intérim), présentant l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.66 (A/C.5/71/22), dit que si ce projet est adopté, le Secrétaire général créera le Bureau de lutte contre le terrorisme, en tant que composante distincte relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme, qui sera dirigé par un Secrétaire général adjoint lui faisant directement rapport. Le Secrétaire général devra, entre autres, nommer un Secrétaire général adjoint qui, aidé par un assistant spécial (P-3), dirigera le Bureau, tout en étant à la fois Président de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que les ressources inscrites à ce titre dans le budget-programme et les fonds extrabudgétaires qui leur sont

affectés, seront détachés du Département des affaires politiques puis regroupés pour former le Bureau de lutte contre le terrorisme.

4. L'adoption du projet de résolution entraînera, pour l'exercice biennal 2016-2017, des dépenses supplémentaires d'un montant de 390 600 dollars, soit 162 700 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques), 210 500 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 17 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel). Toutefois, ces dépenses seront absorbées, dans la limite des crédits ouverts, par les ressources inscrites au budget. L'Assemblée générale est invitée à approuver la création de deux postes (1 poste de Secrétaire général adjoint et 1 poste P-3) au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

5. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/71/912), indique que ce dernier recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de deux postes (1 poste de Secrétaire général adjoint et 1 poste P-3).

6. Le Comité consultatif a été informé que si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/71/L.66, les ressources nécessaires à ce titre pour l'exercice biennal 2018-2019 seraient présentées aux organes délibérants au cours de leur examen du projet de budget-programme pour 2018-2019. Le Comité consultatif examinerait les ressources supplémentaires lorsque le Secrétaire général les aurait présentées.

7. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que si le projet de résolution est adopté, le Groupe approuvera l'allocation des ressources supplémentaires demandées par le Secrétaire général et approuvées par le Comité consultatif. Des ressources en quantité suffisante doivent être prévues au budget ordinaire pour assurer l'exécution de toutes les activités prescrites par les organes intergouvernementaux de l'Organisation.

8. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que les ressources demandées par le Secrétaire général permettront de mener à bien les activités exposées dans le projet de résolution A/71/L.66. La délégation des États-Unis considère que la demande que le Secrétaire général a formulée et la recommandation y relative du Comité consultatif sont rationnelles sur le plan financier, et elle y souscrit.

9. La délégation des États-Unis attend avec intérêt les prévisions de dépenses complètes relatives au

Bureau de lutte contre le terrorisme qui seront présentées dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019. Le regroupement proposé du personnel et des fonctions du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme permettra un gain d'efficacité.

10. **M. Podlesnykh** (Fédération de Russie) dit que la délégation russe se réjouit de la présentation de ce projet de résolution. Elle ne doute pas que la Commission mènera à bien dans les meilleurs délais l'examen des incidences budgétaires connexes. L'intervenant salue la proposition du Secrétaire général de donner suite aux dispositions du projet de résolution au moyen des ressources disponibles, évitant ainsi d'augmenter la charge financière des États Membres pour l'exercice en cours. Il salue également les recommandations du Comité consultatif concernant les ressources humaines et financières du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (suite) (A/71/876 et A/71/913)

11. **M^{me} Costa** (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix), présentant la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/71/876), rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/269, a approuvé l'ouverture d'un crédit de 268,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Force, ainsi que la mise en recouvrement de ce montant, au titre de l'exercice 2016/17. Depuis l'adoption de cette résolution, des dépenses exceptionnelles reportées de l'exercice 2015/16 et des changements notables intervenus dans les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget de l'exercice 2016/17 ont rehaussé de 18,4 millions de dollars les prévisions de dépenses pour 2016/17.

12. Au cours de l'exercice 2016/17, la FISNUA s'est efforcée autant que possible de redéfinir les priorités d'emploi des ressources approuvées et devrait ainsi pouvoir prendre en charge, dans les limites du budget approuvé, un montant de 7,1 millions de dollars. Cependant, compte tenu de ses besoins opérationnels et des dépenses prévues, elle aura besoin de ressources supplémentaires d'un montant de 11,3 millions de dollars pour rembourser au pays fournisseur le coût des contingents au taux standard et les indemnités connexes, le matériel majeur appartenant aux contingents, le soutien logistique autonome ainsi que

l'allocation journalière pour ce qui concerne les unités de chars et d'artillerie pour l'exercice 2016/17, dépenses qui n'ont pas été prévues dans le budget approuvé au titre de cette période.

13. L'Assemblée générale est priée d'ouvrir un crédit de 11,3 millions de dollars et de mettre ce montant en recouvrement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Ce crédit vient s'ajouter à celui de 268,6 millions de dollars déjà ouvert, et dont elle a décidé la mise en recouvrement, dans sa résolution 70/269.

14. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/71/913), indique que ce dernier recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses de 11,3 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la FISNUA pendant l'exercice 2016/17, ce montant ne devant pas faire l'objet d'une mise en recouvrement. Le Comité consultatif recommande également que le Secrétaire général communique des informations détaillées sur le montant effectif des dépenses engagées pour l'exercice 2016/17 dans le cadre de son prochain rapport sur l'exécution du budget de la FISNUA.

15. **M. Woldeyes** (Éthiopie) dit que d'après le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/624), la situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est demeurée calme mais imprévisible, ce qui atteste clairement que la Force s'est effectivement acquittée de son mandat. Il n'est ni juste ni justifié d'attendre d'elle qu'elle fasse davantage avec moins de moyens. Le Groupe partage l'avis du Comité consultatif, qui rappelle qu'il importe de régler rapidement les demandes des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Il prie la Commission d'approuver le règlement rapide des montants en souffrance, ainsi que les montants nécessaires pour combler le déficit de financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. La Commission doit, durant les consultations en cours, faire preuve d'une communauté de vue, les États Membres ayant pour responsabilité partagée de parvenir à un accord sur les dépenses justifiables et appropriées nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation et des opérations de maintien de la paix approuvées.

Point 160 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/71/L.31)

Projet de résolution A/C.5/71/L.31 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

16. **M. Wickramarachchige** (Sri Lanka), s'exprimant en sa qualité de coordinateur des consultations sur le point 160 b), dit que la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le texte du projet de résolution relatif au financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

17. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que le Secrétaire général a indiqué, dans le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/765 et A/71/765/Corr.1), qu'Israël n'a pas versé le montant de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par les faits tragiques survenus à Qana le 18 avril 1996. Le Secrétaire général a de plus expliqué que les lettres qu'il a adressées par la suite à ce sujet à la Mission permanente d'Israël, dont la plus récente date du 16 janvier 2017, sont restées sans réponse.

18. Le Groupe insiste encore une fois sur le fait qu'Israël doit verser la somme due en rapport avec cet incident et il prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à l'occasion de sa soixante-douzième session. Le Groupe répète qu'il a conscience des sacrifices consentis par la Force et apprécie sa contribution au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

19. **M. Wax** (Israël) dit que le Groupe des 77 et la Chine ont pris la déplorable habitude de politiser les travaux de la Commission en pointant Israël du doigt chaque année durant l'examen du point de l'ordre du jour consacré à la FINUL. Israël est le seul État Membre à être traité de cette façon. La Commission joue un rôle important au regard des missions de maintien de la paix des Nations Unies, et elle devrait mettre un point d'honneur à mener ses débats avec professionnalisme, sans laisser la politique influencer ses travaux. Cette conduite partielle, qui vise Israël de manière répétée, remet en cause l'intégrité et le sérieux de la Commission et de ses travaux. Si les États Membres veulent s'acquitter de la tâche qui leur incombe, ils feraient bien de se souvenir que la répétition perpétue le statu quo, tandis que le changement engendre le changement.

20. **La Présidente** dit que la Commission se prononcera sur ce projet de résolution lors d'une réunion ultérieure.

La séance est levée à 10 h 40.